

Commission permanente du conseil d'agglomération  
sur le développement économique

**Rapport de consultation et recommandations  
sur les sciences de la vie dans l'agglomération de Montréal**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 28 septembre 2006

**Ville de Montréal**

Service des affaires corporatives  
Direction du greffe  
Division du soutien aux comités et commissions du conseil  
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**La commission**

Montréal, le 20 septembre 2006

**Président**

*M. Richard Deschamps*  
Conseiller de ville  
Arrondissement de LaSalle

Monsieur Claude Trudel  
Président du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal

**Vice-président**

*Bill Tierney*  
Maire de la Ville de Sainte-  
Anne-de-Bellevue

Monsieur,

**Membres**

*M. Laurent Blanchard*  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Mercier-  
Hochelaga-Maisonneuve

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique, le rapport de la consultation publique tenue en juin 2006 sur les sciences de la vie et les recommandations de la commission adoptées le 6 juillet 2006.

*M. George McLeish*  
Maire de la Ville de Senneville

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*M. Luis Miranda*  
Maire de l'arrondissement  
d'Anjou

*Mme Catherine Sévigny*  
Conseillère de ville  
Arrondissement de Ville-Marie

*M. Frank Venneri*  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Villeray –  
Saint-Michel – Parc-Extension

« ORIGINAL SIGNÉ »

Richard Deschamps  
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Danielle Dionne  
Secrétaire-recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	p. 4
Le processus d'étude publique .....	p. 4
Les sciences de la vie à Montréal	
Le rapport SECOR : <i>Montréal, Technopole de la santé</i> .....	p. 5
La grappe des sciences de la vie .....	p. 5
Ce qui caractérise Montréal .....	p. 6
La contribution potentielle des CHU au développement de la grappe. ....	p. 7
Les commentaires des citoyens	
L'appui aux recommandations du Rapport SECOR .....	p. 8
Les principaux thèmes abordés .....	p.8
Les recommandations de la commission .....	p. 10
Annexes	
Citoyens et représentants d'organismes ayant présenté leurs points de vue en assemblée publique .....	p. 16
Rapport SECOR <i>Montréal, Technopole de la santé</i> , mai 2006 ( <i>ci-joint</i> )	
<i>L'articulation du développement de la grappe Montréal InVivo</i> , Montréal InVivo, Juin 2006 ( <i>ci-joint</i> )	

## **Introduction**

---

La Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique a tenu une consultation publique le 15 juin 2006 sur les sciences de la vie à Montréal. Lors de cette assemblée, la commission avait invité M. Michel Leblanc, vice-président de Montréal International et président de Montréal InVivo, à faire une présentation sur les sciences de la vie à Montréal et M. Daniel Denis, de la firme SECOR, à venir présenter le rapport *Montréal, Technopole de la santé*. Après avoir entendu les commentaires des participants et analysé les mémoires reçus, la commission a formulé ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 6 juillet. Ces recommandations sont adressées au conseil d'agglomération afin d'orienter les interventions visant à soutenir le développement des sciences de la vie à Montréal.

Les sciences de la vie ont été abordées par la commission sous l'angle du développement économique. D'autres instances seront interpellées pour traiter d'autres aspects reliés à l'implantation des CHU, notamment l'aménagement urbain. Axée sur le savoir et l'innovation, cette grappe possède de nombreux atouts. Sur l'île de Montréal, où se concentrent environ 85 % des actifs du Montréal métropolitain, des entreprises et institutions se regroupent autour de cinq pôles de calibre mondial. Au moment où l'on s'apprête à faire des investissements sans précédent dans les centres hospitaliers universitaires, la commission s'interroge à savoir comment Montréal pourrait profiter au maximum de cette dynamique.

### **Le processus d'étude publique**

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville et sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier ou courrier électronique, à environ 1000 individus et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

Une trentaine de citoyens ont participé aux deux assemblées. La commission a entendu onze intervenants et elle a reçu quatre mémoires.

La commission a consacré quatre séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser les interventions et formuler ses recommandations. Durant cette période, la commission a pu compter sur la précieuse collaboration du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

### **Le rapport SECOR : *Montréal, Technopole de la santé***

En mai 2006, la firme SECOR déposait son rapport intitulé *Montréal, Technopole de la santé*. Ce rapport résulte d'une étude réalisée par SECOR sous la coordination de Montréal InVivo, la grappe des sciences de la vie du Montréal métropolitain. Le mandat était d'examiner comment l'économie de Montréal, et en particulier la grappe des sciences de la vie, peut tirer parti du changement de dynamique engendré par les investissements substantiels consacrés aux CHU : le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), le Centre universitaire de santé de l'Université McGill (CUSM) et le Centre hospitalier universitaire de Sainte-Justine.

L'étude a permis d'évaluer l'impact, en terme de développement économique, des investissements prévus dans les CHU – ils se chiffrent à près de 3,5 milliards de dollars – et surtout, à identifier des façons de faire pour maximiser ces investissements. En d'autres termes, l'étude tente de répondre à la question : comment créer un effet structurant sur la grappe des sciences de la vie, au moment où les CHU constituent un atout de plus en plus important pour les régions ?

Précisons que Montréal InVivo réunit des représentants du secteur privé, des gouvernements (Canada, Québec, CMM), des institutions (universités, écoles techniques, instituts de recherche et CHU), de Montréal international et autres partenaires. Le comité se réunit quatre fois par année pour discuter de mesures à mettre en place afin de stimuler le développement de la grappe.

### **La grappe des sciences de la vie**

Tel que mentionné précédemment, bien que la grappe des sciences de la vie du Montréal métropolitain se situe, comme son nom l'indique, dans une perspective métropolitaine, une importante proportion des actifs et des entreprises de la grappe se retrouvent sur l'île de Montréal, d'où l'intérêt de la commission.

Pour donner un aperçu de l'importance de la grappe :

- Montréal Métropolitain regroupe environ 500 entreprises et 150 centres de recherche, dont près de 85 % se concentrent sur l'île de Montréal;
- La région de Montréal représente le 3<sup>e</sup> pôle nord-américain pour le nombre d'entreprises en biotechnologies;
- Elle compte 40 500 emplois spécialisés, ce qui la situe au 8<sup>e</sup> rang nord-américain pour la concentration d'emplois spécialisés.

Les emplois se concentrent autour de cinq pôles en sciences de la vie (pôle de l'Est, pôle du Centre, pôle Côte-des-Neiges, pôle IRB/Saint-Laurent, pôle du Campus Macdonald et du corridor de l'Ouest) qui ont développé des créneaux spécifiques et complémentaires.

La répartition des actifs sur le territoire reflète trois stades de développement des sciences de la vie à Montréal :

- La vague des *pharmas*, celle des grands laboratoires pharmaceutiques, qui se sont concentrés dans l'ouest de l'île ;
- La vague des *biotechs*, qui s'appuie sur un courant de recherche axé sur les thérapies biologiques, ayant ouvert la voie à de petites entreprises installées généralement près des universités d'où elles sont issues ;
- Et enfin, la troisième vague actuellement en émergence qui a tendance à se rapprocher des utilisateurs (patients et personnel médical), à s'installer là où les produits peuvent être testés. Dans ce contexte, la proximité des CHU devient de plus en plus importante. S'appuyant sur un financement privé, elle s'intéresse davantage aux applications.

### **Ce qui caractérise Montréal**

Ce qui caractérise Montréal, et qui constitue d'ailleurs le principal argument de vente auprès des entreprises qui voudraient s'y installer, c'est le fait qu'elle dispose des ressources capables d'intervenir tout au long de la chaîne de création de valeur, allant de la recherche fondamentale et appliquée jusqu'à la commercialisation, en passant par le développement et les tests cliniques. En effet, une entreprise peut trouver ici des spécialistes et des talents capables de l'accompagner à toutes les étapes, depuis la découverte jusqu'à la commercialisation d'un nouveau médicament ou d'un nouvel appareil médical, ce qui constitue un atout de taille. Cette richesse repose non seulement sur l'expertise de l'entreprise privée, mais également sur les compétences du secteur publique et institutionnel.

Les emplois privés comptent pour 70 % et la recherche publique pour 30 %, dont le tiers est rattaché aux CHU. Jusqu'à maintenant, la recherche dans les CHU a été relativement isolée. On s'entend pour dire qu'il y aurait intérêt à ce qu'elle s'ouvre davantage à l'ensemble du secteur, ce qui permettrait de créer davantage de richesse autour des CHU.

Autres caractéristiques qui font la force de Montréal InVivo en plus de la masse critique de ses entreprises et activités, c'est la qualité de sa main-d'œuvre (compétence, expérience, stabilité) à un coût avantageux, ainsi que les coûts d'exploitation les plus compétitifs en Amérique du Nord et les politiques gouvernementales généreuses pour la R&D.

De plus, la présence de plusieurs universités à Montréal constitue une force qui se traduit notamment par des investissements considérables dans la recherche. Montréal se classe au premier rang au Canada avec plus de 20 % des fonds de recherche publique en santé. C'est ainsi que se développe la recherche fondamentale qui, avec le transfert technologique, mène à des collaborations avec le secteur privé et à la création d'entreprises.

## **La contribution potentielle des CHU au développement de la grappe**

Selon l'étude SECOR, la contribution potentielle des CHU au développement économique des sciences de la vie se situe à trois niveaux :

- Le premier, celui de l'hôpital, relève du rôle d'employeur et d'acheteur de biens et services des CHU.
- Le deuxième niveau, tout comme le troisième, est plus structurant. Il relève de la valeur ajoutée d'un CHU qui réside principalement dans la recherche et l'enseignement.
- Le troisième niveau de contribution va dépendre de la capacité de relier les CHU au développement d'entreprises nouvelles ou existantes, d'engendrer la création d'entreprises et de multiplier les collaborations avec des entreprises existantes d'ici et d'ailleurs.

Cette analyse a amené à formuler une série de recommandations visant à :

- Tirer le meilleur parti des acquisitions et investissements des CHU, notamment des 700 M\$ qui seront investis en équipement.
- À faire de la recherche un levier, celle-ci a tout intérêt à se rapprocher des utilisateurs tel que le veut la tendance actuelle.
- À maximiser l'impact économique des CHU en favorisant les applications commerciales, en misant sur des collaborations accrues et soutenues.

Ces recommandations interpellent plusieurs acteurs et font appel à la capacité d'organiser et de mobiliser la communauté montréalaise. La commission du conseil d'agglomération a aussi un rôle majeur à jouer auprès des instances de développement économique.

Quant aux CHU, ils peuvent être déterminants dans la performance de Montréal comme technopole de la santé.

## Les commentaires des citoyens

---

### L'appui aux conclusions et recommandations du rapport SECOR

Onze intervenants ont pris la parole à l'occasion de l'assemblée publique et la commission a reçu quatre documents écrits. La plupart des intervenants expriment leur appui aux conclusions et recommandations du rapport SECOR, tout en soulignant plus particulièrement l'importance de certains enjeux ou en apportant d'autres éléments de réflexion quant à l'avenir des sciences de la vie.

### Les principaux thèmes abordés

Les technologies de la santé ont occupé une place importante dans les discussions. Certains des intervenants ont profité de la tribune qui leur était offerte pour venir présenter leur organisme ou un projet en développement. C'est le cas de l'Association de l'industrie des technologies de la santé (l'AITs), représentée par M. Philippe Aliabadi, dont la mission est de « stimuler le développement de l'industrie destinée au marché de la santé et de promouvoir sa valeur économique et sociale ». L'Association regroupe des entreprises de recherche, de développement, de fabrication et de distribution de matériels, équipements, fournitures, produits et services informatiques destinés au milieu de la santé.

Dans la même optique, la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont – Petite-Patrie, représentée par Mme Michelle Laflamme et M. Jean-François Lalonde, est venue dévoiler un projet en développement : le *Campus des Technologies de la Santé (CTS)*. Ce projet vise à offrir un espace spécifique aux technologies de la santé, dédié au savoir et à l'innovation, à la maturation et à l'évaluation des technologies, ainsi qu'à la commercialisation. Le CTS offre un accompagnement pour faciliter le transfert technologique et la maturation commerciale d'une invention.

D'autres intervenants sont venus exprimer leurs points de vue sur les sciences de la vie et le développement des CHU. Mme Diane Berthelette, directrice de l'Institut santé et société de l'UQAM, a souligné l'importance de l'interdisciplinarité et du partenariat dans les sciences de la vie. Elle a fait valoir la contribution des disciplines psychosociales et l'approche préventive en santé publique.

Mme Hagameister, de l'École de technologie supérieure, a souligné le rôle crucial qui incombe aux CHU en matière de recherche, de formation et de transfert des connaissances. Elle a aussi soulevé la question du financement nécessaire à la stabilité et l'indépendance des groupes de recherche pour leur permettre de monter et réaliser des projets.

Dans un autre ordre d'idées, M. Applebaum, maire de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, un des six pôles identifiés par Montréal In Vivo, où sera implanté le Centre universitaire de santé de McGill (CUSM), a quant à lui soulevé quelques-uns des enjeux liés à l'aménagement du territoire afin d'accueillir les CHU : circulation, zonage, etc.



Dans l'ensemble, les commentaires entendus au cours des deux assemblées publiques s'articulent autour des thèmes suivants :

- les centres hospitaliers universitaires et la recherche ;
- les pôles et créneaux d'excellence ;
- la grappe des sciences de la vie ;
- le financement ;
- le développement urbain durable ;
- la Ville de Montréal et ses partenaires.

Ces commentaires se reflètent dans les considérants et les recommandations qui suivent.

## **Les recommandations de la commission**

---

À noter que dans les considérants et les recommandations, Montréal désigne l'Agglomération, c'est-à-dire la Ville de Montréal et les villes liées, sauf indication contraire.

CONSIDÉRANT que l'implantation imminente des Centres hospitaliers universitaires (CHU) sur le territoire de la Ville de Montréal et le développement des sciences de la vie constituent un enjeu majeur pour la région métropolitaine et pour l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT la dynamique engendrée par les investissements sans précédent consacrés à l'implantation et à l'agrandissement des trois CHU : le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, le Centre universitaire de santé de l'Université McGill et le Centre hospitalier universitaire de Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels des CHU sur le développement économique, mis en évidence dans l'étude SECOR *Montréal, Technopole de la santé*, et leur effet de levier sur le secteur des sciences de la vie;

CONSIDÉRANT que ce *momentum* offre une occasion unique de renforcer les équipes de recherche interne des CHU, de rapprocher les soins et la recherche, d'accroître les projets de recherche d'envergure et d'intéresser le secteur privé à la recherche publique;

CONSIDÉRANT que l'étude *Montréal, Technopole de la santé* a démontré le potentiel des CHU en tant que projets structurants pour la grappe des sciences de la vie et pour l'économie de Montréal;

CONSIDÉRANT l'importance de la grappe des sciences de la vie comme moteur de développement économique à valeur stratégique et son potentiel de création de richesse;

CONSIDÉRANT le développement historique des sciences de la vie sur l'île de Montréal autour de cinq pôles distincts sur le territoire et considérant la diversité et la complémentarité de ces pôles;

CONSIDÉRANT l'importance d'attirer des entreprises et une main-d'œuvre qualifiée dans le domaine des sciences de la vie, particulièrement au moment d'implanter les CHU;

CONSIDÉRANT l'importance de développer des technologies commercialement viables;

CONSIDÉRANT que Montréal *InVivo*, la grappe des sciences de la vie, a pour mandat de mobiliser l'industrie, stimuler la concertation entre les acteurs, promouvoir les atouts de Montréal sur le plan international pour le développement de la grappe, développer et réaliser un plan d'action pour soutenir le développement de ce secteur;

CONSIDÉRANT le rôle que Montréal a à jouer dans la mise en valeur des atouts que possède la grappe;

CONSIDÉRANT le rôle que Montréal a à jouer pour créer un environnement propice au développement de la grappe;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RECOMMANDE :

***Recommandation générale***

**R-1**

Que Montréal appuie les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport SECOR, *Montréal, Technopole de la santé*, qui se lisent comme suit :

- *Informier et sensibiliser les fournisseurs québécois aux besoins à venir des CHU et à leurs processus d'acquisition;*
- *Accélérer les certifications pour éviter la non-considération de certains produits locaux pouvant répondre aux besoins des CHU;*
- *Accroître la fluidité entre la recherche et les soins;*
- *Encourager les liens entre disciplines;*
- *Capitaliser sur les secteurs forts et développer des axes d'excellence;*
- *Bonifier le financement de la maturation des technologies dans le domaine des sciences de la vie;*
- *Mettre en place des mesures permettant un meilleur encadrement de la maturation et de la valorisation;*
- *Simplifier le processus d'approbation des essais cliniques;*
- *Se doter d'une meilleure logistique de réalisation des essais cliniques;*
- *Rapprocher les milieux industriels de la recherche réalisée;*
- *Capitaliser davantage sur la présence des plates-formes techniques;*
- *Utiliser davantage la fonction évaluation des technologies pour faciliter le développement et la démonstration des nouvelles technologies médicales issues du Québec;*

- *Maintenir et développer les efforts reliés à la collaboration entre les différents acteurs du domaine des sciences de la vie;*
- *S'assurer que la Ville de Montréal arrime ses actions et soit proactive.*

### **Centres hospitaliers universitaires et recherche**

#### **R-2**

Que les CHU favorisent une planification fonctionnelle et technique qui intègre les différentes composantes de leur mission – soins, recherche, enseignement, évaluation des technologies et des modes d'intervention – pour créer les conditions idéales à l'interdisciplinarité et pour permettre de développer les produits sur place jusqu'au stade de la commercialisation;

#### **R-3**

Que les CHU et les institutions de recherche, d'enseignement et de financement public encouragent l'interdisciplinarité et la coopération par des mesures concrètes et des exigences formelles, dans le but de bonifier la contribution de la recherche au développement de technologies concurrentielles;

#### **R-4**

Que les instituts de recherche, d'enseignement et de financement public reconnaissent et encouragent la contribution des disciplines psycho-sociales et autres disciplines telles que l'ergonomie et le génie, dans le développement des sciences de la vie, afin de valoriser toute la chaîne de la propriété intellectuelle;

#### **R-5**

Que le secteur de la santé adopte des pratiques qui fassent une plus grande place aux innovations technologiques développées au Québec afin de créer un véritable marché, vecteur de croissance pour les entreprises et un tremplin vers les marchés étrangers;

#### **R-6**

Que des moyens d'action et des projets concrets soient mis en œuvre pour favoriser l'accueil, l'intégration et la reconnaissance des acquis des travailleurs étrangers dans le secteur des sciences de la vie;

### **Pôles et créneaux d'excellence**

#### **R-7**

Que Montréal appuie le développement des cinq pôles (pôle de l'Est, pôle du Centre, pôle Côte-des-Neiges, pôle IRB/Saint-Laurent, pôle du Campus Macdonald et du corridor de l'Ouest) en sciences de la vie présents sur son territoire, en misant sur leurs forces respectives et leur complémentarité;

**R-8**

Que Montréal encourage la collaboration et le transfert de connaissances et d'expertises entre les pôles afin de maximiser les synergies et les retombées économiques, notamment dans les domaines de l'immobilier, du financement et de la recherche relative à la mise au point de produits et services;

**R-9**

Que chacun des pôles existants ou en émergence cible précisément ses créneaux d'excellence afin de les mettre en valeur et d'y attirer des investissements;

***Grappe des sciences de la vie (Montréal InVivo)*****R-10**

Que Montréal *InVivo* poursuive et intensifie ses efforts de promotion pour accroître le rayonnement et la reconnaissance internationale de la grappe des sciences de la vie et qu'il fasse valoir les atouts qu'offre Montréal pour le développement de la grappe, notamment son bassin de main-d'œuvre qui contribue à faire de Montréal une ville de savoir et d'innovation;

**R-11**

Que Montréal *InVivo* intensifie ses efforts de mobilisation et de concertation entre les acteurs de l'industrie et les partenaires de la grappe;

**R-12**

Que Montréal *InVivo* crée un centre de veille stratégique et d'information destiné à soutenir l'industrie et les acteurs du développement économique – organismes, associations, pôles etc. – dans leurs projets et leurs missions;

**R-13**

Que Montréal *InVivo* appuie formellement auprès des bailleurs de fonds les projets originaux et novateurs pouvant émerger et apporter une valeur ajoutée aux sciences de la vie;

***Financement*****R-14**

Que l'ensemble des acteurs du développement économique, du gouvernement et de l'industrie évaluent les pratiques actuelles en matière d'incitatifs fiscaux ou autres et que le gouvernement du Québec mette en place une offre harmonisée d'incitatifs sur une base régionale pour attirer les entreprises nationales et internationales;

**R-15**

Que l'ensemble des acteurs métropolitains coordonnent leur action pour convaincre les gouvernements fédéral et provincial de la nécessité de se doter d'outils financiers efficaces visant à assurer à Montréal une offre d'incitatifs compétitifs face à la concurrence des villes et des états américains, conformément à la stratégie de développement économique *Réussir @ Montréal*;

**R-16**

Que les bailleurs de fonds qui contribuent au financement de la recherche tiennent compte de critères d'évaluation autres que le nombre de publications et qu'ils valorisent la multidisciplinarité des équipes;

**R-17**

Que soient mises en place des règles visant à préserver l'éthique et l'indépendance de la recherche publique dans ses collaborations avec le privé, dans un contexte où l'apport du financement privé représente une voie d'avenir;

**R-18**

Que soit bonifié le financement public attribué à l'étape de la maturation des technologies lors de leur transition vers le capital de risque et qu'un soutien accru soit mis en place par un service dédié au transfert technologique, dans le but de mettre en place des mesures assurant une meilleure valorisation des technologies;

**R-19**

Que les associations industrielles, les groupes de recherche et les responsables gouvernementaux de la recherche mettent en place des outils qui permettent aux sociétés de capital de risque d'avoir accès à une information pertinente sur les domaines de recherche et leur intérêt commercial, de même que sur les technologies en cours de maturation;

***Développement durable et développement urbain*****R-20**

Que Montréal crée les conditions favorables pour le développement des pôles par la création d'infrastructures de circulation répondant à leurs besoins et qu'on encourage le transport collectif et actif, conformément au Plan de transport;

**R-21**

Que, dans une perspective de développement durable et d'intégration urbaine, Montréal favorise le développement résidentiel et des infrastructures d'accueil, comme le logement étudiant, autour des CHU et des institutions de recherche;

**R-22**

Que Montréal encourage la construction de bâtiments à valeur environnementale ajoutée;

## **Ville de Montréal et partenaires**

### **R-23**

Que Montréal adopte un plan d'action visant l'arrimage de ses interventions dans le but de favoriser la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport SECOR et le développement des pôles en sciences de la vie (que l'on pense aux interventions reliées à l'aménagement du territoire et l'intégration des CHU, au soutien à la mise en œuvre des projets de développement des sciences de la vie en collaboration avec les partenaires locaux et à l'appui aux partenaires gouvernementaux et autres);

### **R-24**

Que Montréal mette tout en œuvre pour offrir un environnement propice à la réussite des chercheurs et des entreprises et un environnement d'affaires concurrentiel (qualité de services dans les zones d'emploi, soutien aux entrepreneurs, réglementation, processus décisionnels, etc.), conformément à la stratégie de développement économique *Réussir @ Montréal*;

### **R-25**

Que la Ville de Montréal et les arrondissements concernés aient le souci de mettre en place des mécanismes qui facilitent et accélèrent les étapes à franchir pour l'implantation des CHU (consultation, zonage, infrastructures);

### **R-26**

Que la Ville de Montréal et Montréal International travaillent en étroite collaboration pour préciser les facteurs d'attraction présents sur le territoire au niveau local de façon à orienter le travail de prospection des investissements étrangers de Montréal International, conformément à la stratégie de développement économique *Réussir @ Montréal*;

### **R-27**

Que « Montréal, Technopole de la santé », un des grands projets qui s'inscrit dans *Imaginer réaliser Montréal 2025*, fasse l'objet d'un suivi périodique auprès de la commission au cours des prochaines années.

## **Annexes**

---

### **Citoyens et représentants d'organismes ayant présenté leurs points de vue en assemblée publique**

M. Philippe Aliabadi, Association de l'industrie des technologies de la santé (AITS)

M. Michael Applebaum, maire de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Mme Diane Berthelette, directrice, Institut Santé et société, UQAM

M. Yves Bourguignon, Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ)

M. André Cardinal, citoyen

Mme Nicola Hagameister, professeur, École de Technologie Supérieure (ETS), Laboratoire d'imagerie et d'orthopédie (LIO)

Mme Michelle Laflamme, conseillère au développement des affaires et responsable du projet Technologies de la santé, Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont – Petite-Patrie

M. Jean-François Lalonde, directeur général, Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont – Petite-Patrie

M. George Niddam, commissaire industriel du West Island

Mme Magda Popeanu, Projet Montréal

M. Bruce Walker, du Groupe écologiste STOP

### **Mémoires et documents écrits**

M. Michael Applebaum, maire de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce *Le développement des centres universitaires de santé... Un rendez-vous incontournable.*

Diane Berthelette, Institut Santé et société, Michel Jébrak, UQAM, *Étude publique de la grappe de sciences de la vie à Montréal.*

Association de l'industrie des technologies de la santé, *Appuyer la croissance et le rayonnement de l'industrie des technologies de la santé du Québec 2006-2010 – Étude des enjeux stratégiques et définition des politiques d'action.*

CDEC Rosemont – Petite-Patrie, *Campus des technologies de la santé.*